

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE **MASTER**

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues
DE LA MENTION Langues étrangères appliquées

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;
Vu le Décret n°2002-604 du 25 Avril 2002 modifiant le décret n°99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de Master ;
Vu l'Arrêté du 25 Avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu les propositions de Mme Hélène YECHE, doyenne de l'UFR Lettres et Langues

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury du semestre Pair et Impair
de l'année la première à la deuxième année
de la session 1 à la session 2
est composé pour l'année universitaire 2021/2022
de :

Président(e) du Jury (Titulaire) :

M. Emile AMOUZOU Maître de Conférences

Président(e) du Jury (Suppléant(e)) :

Mme Emmanuelle SIMON Maître de Conférences

Titulaires :

Mme Emilie CARATINI Maître de Conférences

Mme Emmanuelle SIMON Maître de Conférences

Mme Anne COUSSON Maître de Conférences

M. Rodolphe PAUVERT Maître de Conférences

Mme Galina SUBBOTINA Maître de Conférences

Suppléants(es) :

Mme Elizabeth GIBSON MORGAN Professeur d'Université

M. Henri BILLARD Maître de Conférences

Mme Marion PICKER Maître de Conférences

M. Fabrice MAULEON Maître de Conférences

Mme Karina MARQUES Maître de Conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et Mme Hélène YECHE, doyenne de l'UFR Lettres et Langues sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 15 Novembre 2021

Pour la Présidente de l'université de Poitiers
et par délégation,
la vice-présidente Formation
Noëlle DUPORT



La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL